

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

Présents : Bruno CIOÉ, Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD

Secrétaire : Maryse NICOD

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Personnel communal

Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour

DECISION MODIFICATIVE

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier d'Arinthod et afin d'émettre des opérations d'amortissement de la subvention d'équipement versée en 2016 et du fait que les crédits budgétaires n'ayant pas été inscrits au budget, il convient de prendre une Décision Modificative.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de prendre une Décision Modificative

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

ABRI FORESTIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait bien de revoir le tarif de location pour l'abri forestier qui s'élevait à 30.00 €. En effet, des frais d'aménagements ont été engendrés par la commune.

Monsieur le Maire propose de louer l'abri forestier 50.00 € pour les personnes étrangères à la commune et de conserver la gratuité pour les habitants d'Andelot-Morval ainsi qu'aux associations du canton.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité décide de :

Fixer le prix de la location pour les personnes extérieures à la commune d'Andelot-Morval à 50.00 € avec accès à l'eau et l'électricité

Gratuité pour les habitants de la commune ainsi qu'aux associations du canton.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique que la secrétaire doit changer de grade (adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour passer adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) et qu'il convient de créer une ouverture de poste au grade d'adjoint administratif pour que celle-ci puisse accéder à son nouveau grade.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de créer l'ouverture de poste au grade d'adjoint administratif

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des petits travaux à prévoir pour restaurer le petit patrimoine :

- Fontaine du bas de Morval pour un montant de 282.00 € HT (sablage)
- Calvaire à Andelot pour un montant de 376.00 € HT (sablage + joints)
- Croix du château en pierre pour un montant de 94.00 € HT (sablage)
- Croix centrale du cimetière pour un montant de 376.00 € HT (sablage)
- Monument aux morts (nettoyage et peinture des grilles)
- Grilles de la mairie (nettoyage et peinture)
- Toilettes extérieurs Morval, le toit est dégradé pour un montant de 871.00 €, le devis est refusé. Le toit sera remplacé par des tôles
- Petits travaux de peinture seront effectués par l'employé communal

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte les devis concernant les travaux de restauration du petit patrimoine

Refuse le devis concernant les toilettes extérieurs situés sur Morval

Précise que les travaux de peinture seront effectués par l'employé communal

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

DEVIS DES BARRIERES COTE PARKING DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Dam Paysage d'un montant de 1555.00 € HT pour la réalisation d'une barrière en piquets d'acacia avec des planches en mélèze. Cette barrière de sécurité sera installée à Andelot côté parking de la Mairie.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte le devis de la Société Dam Paysage pour un montant de 1555.00 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

CONVENTION D'ADHESION « CHOMAGE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune assurance chômage n'a été prise par la commune. La commune ayant du personnel contractuel, il serait judicieux d'adhérer à cette cotisation proposée par l'Urssaf. La cotisation s'élèverait à hauteur de 29.00 € par trimestre pour deux agents.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Accepte de souscrire à cette adhésion

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

PARTICIPATION DE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire a reçu une demande de participation du Collège Lucien Fébvre concernant une éventuelle participation pour un enfant de la commune qui doit partir en voyage. Le conseil décide d'allouer la somme de 75.00 €.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité

Décide d'allouer une participation pour un voyage scolaire d'un montant de 75.00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Une association a demandé à Monsieur le Maire l'autorisation d'utiliser la salle de convivialité. Le conseil précise que cette location sera à titre gratuit.

Des devis vont être demandés pour créer dans le logement communal soit une cabine de douche soit une salle de bain avec une douche à l'italienne.

Le conseil municipal est d'accord pour mettre du matériel communal en vente, une information sera insérée dans le prochain « Tam Tam ».

Monsieur le Maire et Monsieur PAUCOD vont effectuer un bilan des chemins. Deux devis vont être demandés pour le broyage des cailloux.

Des demandes de travaux concernant l'élagage vont être inscrites auprès de Communautés de Communes pour l'hiver 2017/2018. Il s'agit de la montée de Charaboissia, la montée du Château et le dégagement du fil de téléphone en face de la haie de buis.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10